

Habitat  
Eurélien



# LE GUIDE du locataire

---

*Plus qu'un logement, une qualité de vie !*

Tél. 02 37 91 72 49

[www.habitat-eurelien.fr](http://www.habitat-eurelien.fr)

# Les engagements d'Habitat Eurélien

Depuis plus de 100 ans, Habitat Eurélien construit, loue et entretient des résidences collectives et des maisons individuelles.

L'entreprise gère plus de 10 000 logements en Eure-et-Loir, à la ville et à la campagne.

Habitat Eurélien accompagne la solution logement pour tous.

## SERVICE

Nos équipes vous écoutent et vous accompagnent :  
gérant d'immeuble, personnel de proximité,  
service réclamations, conseillers sociaux...

## PROXIMITÉ

Nous sommes partenaires  
des élus, présents dans  
une commune sur trois  
en Eure-et-Loir.

## LOGEMENT POUR TOUS

Nous accompagnons tous  
les projets de vie : location,  
vente de logements, location-  
accession, foyers, maisons  
médicales, commerces  
de proximité...

## INVESTISSEUR

Nous construisons et entretenons l'ensemble  
du parc collectif et individuel : réhabilitations,  
rénovations énergétiques, entretien,  
constructions neuves...



# Vos contacts utiles



## Votre numéro de dossier

.....

## CONTACTER HABITAT EURÉLIEN ET SON ASTREINTE

### ACCUEIL :

02 37 91 72 49

contact@habitat-eurelien.fr

### ASTREINTE :

En cas d'urgence uniquement et hors horaires d'ouverture :

03 27 73 84 38 (prix d'un appel local)

## CHARGÉ DE CLIENTÈLE

Nom .....

Téléphone .....

Mail .....

## GÉRANT D'IMMEUBLE

Nom .....

Téléphone .....

Mail .....

## MAINTENANCE ROBINETTERIE

ISERBA

Tél. : 02 40 85 71 95 (prix d'un appel local)

## MAINTENANCE CHAUFFAGE

Nom .....

Téléphone .....

Mail .....

## NUMÉROS D'URGENCE

15 SAMU

17 Police / Gendarmerie

18 Pompiers

112 Général

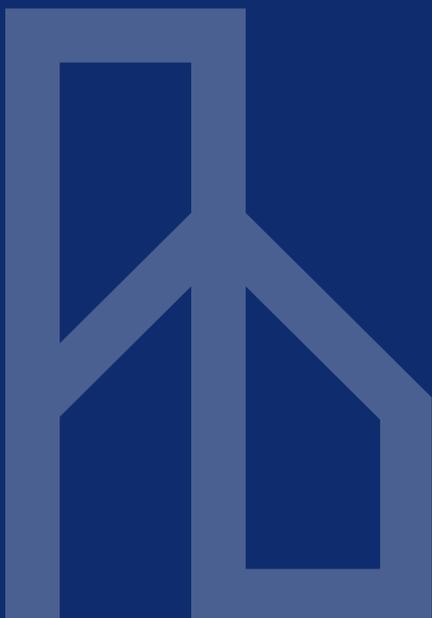


## CADRE DE VIE

Nous agissons pour améliorer votre cadre de vie : aires de jeux, stationnements, commerces, entretien et rénovation...

## ACCOMPAGNEMENT

Nous sommes présents à vos côtés : maintien au domicile des personnes âgées, adaptation du logement, relogement...



# Les temps forts de votre parcours locatif



## 01 LA REMISE DE CLÉS P. 06

**Félicitations !** Aujourd'hui vous obtenez les clés de votre logement. Vous recevez un dossier avec **plusieurs documents importants à conserver.**



## 02 LE LOYER & LES CHARGES P. 08

En tant que locataire, vous devez payer votre loyer et vos charges. **Différents moyens de paiement sont à votre disposition.** En cas de difficulté financière, des conseillers sociaux peuvent vous accompagner.



## 03 LES ÉCHANGES AVEC HABITAT EURÉLIEN P. 13

Chaque année, Habitat Eurélien réalise des enquêtes obligatoires. N'oubliez pas d'informer Habitat Eurélien de vos changements de situation familiale **et d'envoyer votre justificatif d'assurance tous les ans à Habitat Eurélien.**



## 04 LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE P. 14

**En tant que locataire, vous êtes engagé à respecter** le voisinage, le bien vivre ensemble, votre logement et votre cadre de vie.

## **RÉAGIR EN CAS DE SINISTRES** 05

P. 16

Vous êtes victime d'un dégât des eaux ou d'un sinistre ?  
**Informez immédiatement votre assurance et Habitat Eurélien.**  
 Ensemble, assureur, Habitat Eurélien et locataire organisent les réparations.



## **L'ENTRETIEN DU LOGEMENT** 06

P. 18

**Pièce par pièce, ce guide vous accompagne pour entretenir votre logement.** Il indique l'entretien et les réparations à votre charge et celles à la charge d'Habitat Eurélien ou sous contrat d'entretien.



## **LES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES** 07

P. 30

**Tous les 4 ans, les locataires votent pour choisir leurs représentants.** Les élus font partie du conseil d'administration d'Habitat Eurélien.



## **LE DÉPART DU LOGEMENT** 08

P. 31

Les démarches de départ du logement sont importantes. Elles doivent être respectées. **Habitat Eurélien propose des visites conseil en préparation de l'état des lieux de sortie.**

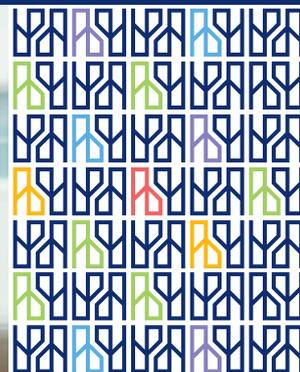
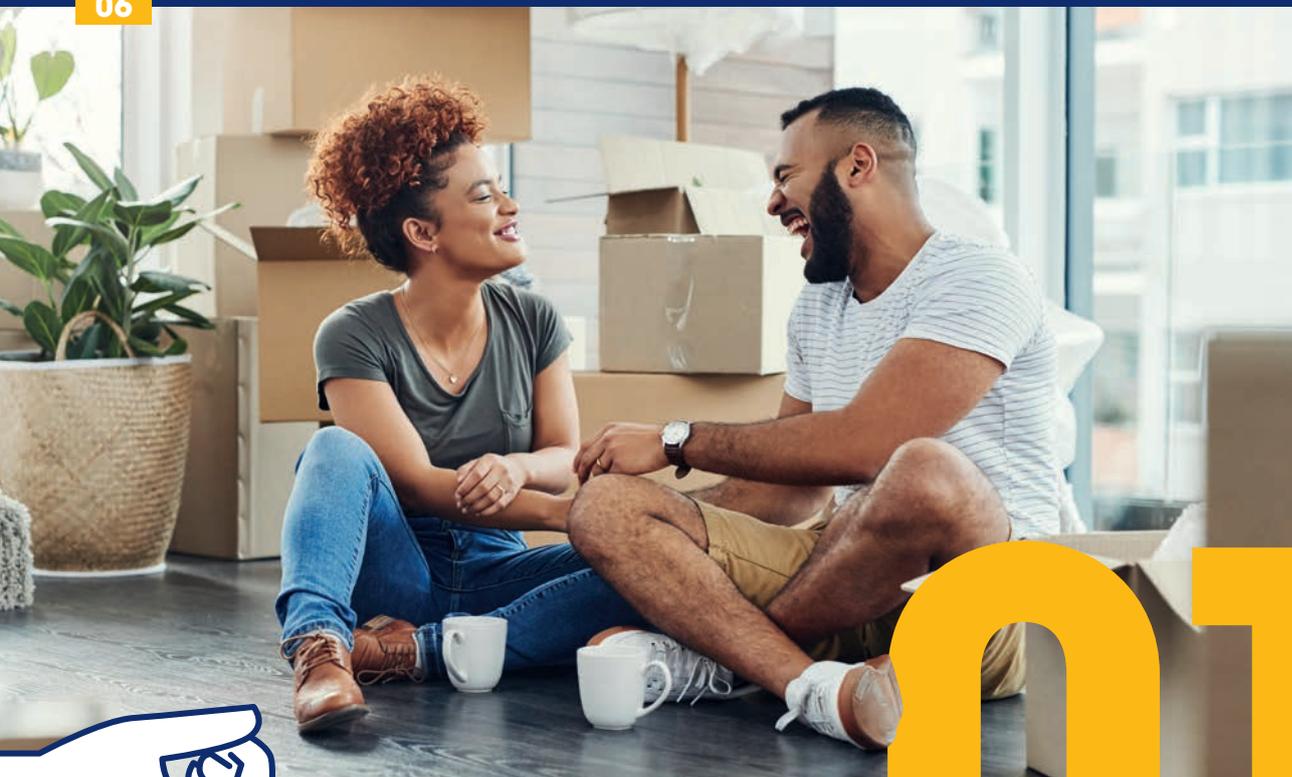


## **VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?** FAQ

P. 32

**Habitat Eurélien répond aux questions les plus fréquentes :**  
 pose de brise-vue, installation de parabole, adaptation de logement, réclamations, astreinte...





## La remise de clés

### *Félicitations !*

Aujourd'hui, vous obtenez les clés de votre logement.

Vous recevez un dossier personnel à conserver.

### À RETENIR

Conserver précieusement tous les documents transmis jusqu'à votre sortie du logement.

Assurez votre nouvelle habitation pendant toute la durée de votre location et effectuez vos démarches administratives.

### LE CONTRAT DE LOCATION



Le jour de la remise des clés, **vous signez plusieurs documents importants à conserver** jusqu'à votre départ, dont :

#### Le contrat de location (bail)

Il vous engage avec Habitat Eurélien dans le respect des droits et obligations pendant toute la durée de la location.

#### Le règlement de location

Il fixe les règles d'occupation et d'utilisation de votre logement. Votre signature vous engage (ainsi que tous les occupants de votre logement) à les respecter.

#### Le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)

Ce diagnostic thermique évalue les performances énergétiques de votre logement.

#### La surface corrigée ou utile de votre logement

Habitat Eurélien utilise ces informations pour calculer le loyer et la répartition des charges locatives.

#### Les contrats d'entretien

Certains frais de réparation sont inclus dans vos charges. Vous devez contacter ces entreprises pour des problèmes de chauffage et de robinetterie.

## LE DÉPÔT DE GARANTIE OU CAUTION



À votre arrivée, vous versez un dépôt de garantie. Il correspond à un mois de loyer (hors charges).

Si Habitat Eurélien constate le bon entretien du logement lors de l'état des lieux de sortie, cette somme d'argent vous est remboursée au plus tard deux mois après votre départ du logement.

### ⚠ Attention

*Ce dépôt de garantie est une provision, ce n'est pas une avance de loyer.*

*À la sortie du logement, si le coût des réparations est supérieur au dépôt de garantie, un complément vous sera facturé.*

## L'ÉTAT DES LIEUX ENTRANT



L'état des lieux entrant est réalisé en votre présence. Ce document indique l'état des équipements, plafonds, murs, sols et propreté à votre entrée dans le logement.

L'état des lieux est signé par vous et Habitat Eurélien. Il servira de référence pour l'état des lieux de sortie.

## ATTENTION

### MES CONTRATS D'EAU & D'ÉNERGIES



*Pensez à prendre contact avec les fournisseurs d'énergie pour souscrire aux contrats d'eau, d'électricité et/ou de gaz dès que la date de signature vous est communiquée. Habitat Eurélien n'est pas responsable des délais de mise en service.*



## ÉCO-GESTES

↳ Pour réaliser des économies d'énergie, nous vous recommandons l'installation d'ampoules LED.



## LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES



### L'assurance du logement est obligatoire.

Elle est indispensable en cas de sinistre. Renouvelez votre assurance chaque année, un justificatif vous sera demandé.

### Renseignez-vous auprès de votre assureur.

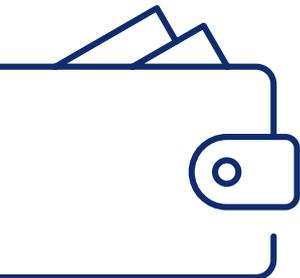
### ⚠ Attention

*À défaut d'assurance, Habitat Eurélien est en droit de résilier votre bail.*

## Y AVEZ-VOUS PENSÉ ?

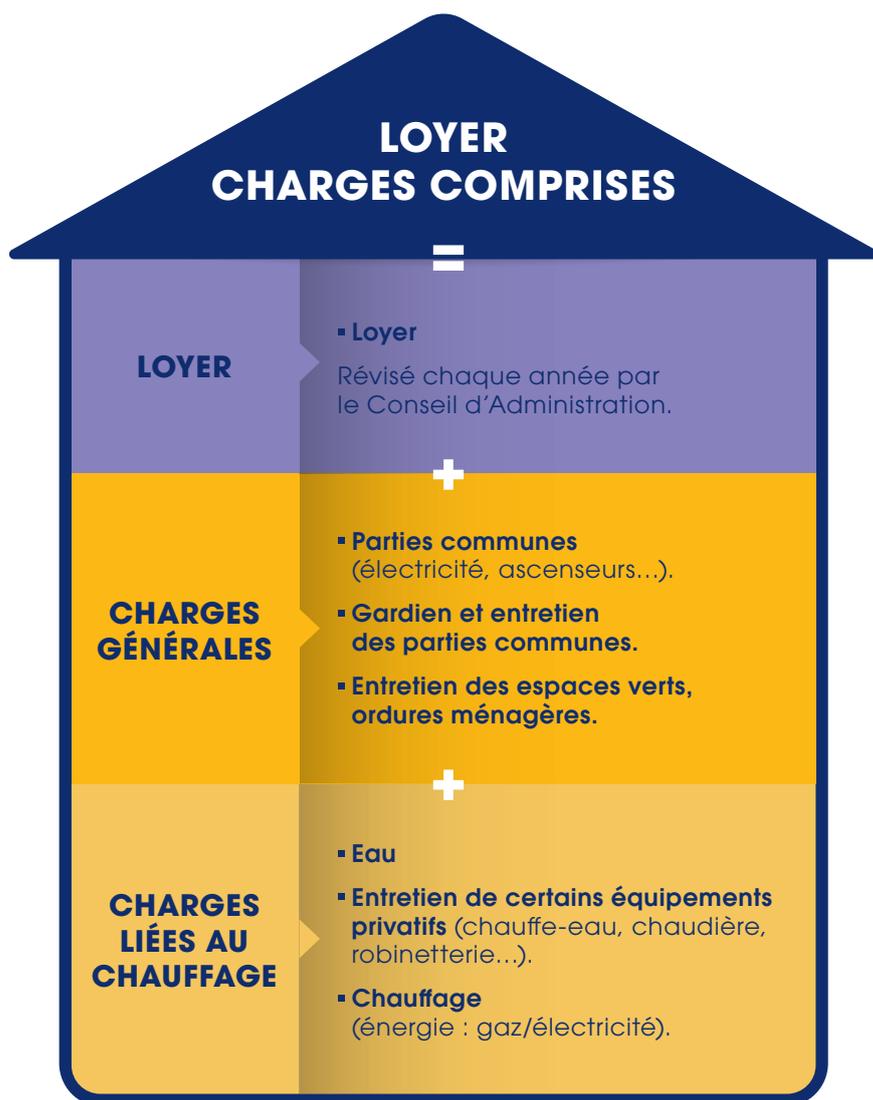
Avez-vous pensé à informer les services publics de votre nouvelle adresse ? La Poste, votre fournisseur d'énergie, le service des Eaux, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les impôts et services fiscaux, la Mairie, les écoles, votre employeur...





## Le loyer & les charges

# 02



### PROVISION DES CHARGES LOCATIVES

Une estimation du coût des charges est calculée pour l'année ; le montant est réparti sur les 12 mois. Le locataire paye donc une provision chaque mois. Une régularisation à lieu deux fois par an, en mai pour les charges générales et en décembre pour les charges liées au chauffage et à l'eau.

Le montant est régulièrement réévalué en fonction de l'évolution du coût des charges.



# EXEMPLE...

## AVIS D'ÉCHÉANCE

### LA DÉMATÉRIALISATION - PASSEZ AUX MAILS

Adressez votre demande à [contact\\_gl@habitat-eurelien.fr](mailto:contact_gl@habitat-eurelien.fr)

Retrouvez également le détail de vos avis d'échéance sur votre espace « Mon compte locataire » sur notre site internet [www.habitat-eurelien.fr](http://www.habitat-eurelien.fr)



### LEXIQUE

#### AIDES (APL / AL)

Aides au Logement soumises à conditions. Elles sont directement versées à Habitat Eurélien et déduites du loyer.

#### AVIS D'ÉCHÉANCE

Il rappelle au locataire le montant du loyer et de la provision pour les charges locatives.

#### CR / DB

CR : crédit ou rentrée d'argent.  
DB : débit ou sortie d'argent.

#### ÉCHÉANCE

Date limite du paiement du loyer par le locataire.

#### QUITTANCE

Document dans lequel Habitat Eurélien déclare avoir reçu le paiement complet du loyer par le locataire.

#### RAPPEL APL / AL

Versement d'APL / AL correspondant à plusieurs mois d'aides dues mais non versées.

#### RÉDUCTION DE LOYER DE SOLIDARITÉ (RLS)

Diminution de loyer calculée par la CAF ou la MSA. Elle compense la baisse des APL.

#### SUPPLÉMENT DE LOYER DE SOLIDARITÉ (SLS) OU SURLOYER

Somme d'argent réclamée au locataire si ses revenus dépassent les plafonds de ressources (fixés par l'État) du logement occupé.

**Habitat Eurélien**  
VOTRE SOLUTION LOGEMENT

### Avis d'échéance de MOIS ANNÉE

dossier 1234 0000 00

PRÉNOM NOM LOGEMENT N°00 EXEMPLE DE RUE 28300 MAINVILLIERS

1234 0000 00

**Information :**  
Pour tout règlement à la borne:  
code accès Digicode = 010123A

**Rappel du mois précédent**

24/01/2023 Encaissement Carte Bleue-Borne paiement situation de votre compte le 25/01/2023 164,69 cr

**détail de l'échéance du mois**

(*) loyer principal (cvtr)			164,69
Réduction Loyer Solidarité 202301 à 202301			0,00
charges générales	331,99		0,00
acompte ordures menageres	42,76 cr		0,00
régularisation charges	59,13		0,00
loyer garage	16,70		0,00
charges générales	21,46		0,00
acompte ordures menageres	29,51		0,00
	3,92		0,00
	2,01		0,00
<b>total échéance</b>			<b>421,96</b>

**solde reporté** 164,69

**total** 0,00

**Provision de charges**

**Aides / Crédit**

**Somme à payer**

**223,31 cr**

**198,65 €**

**TOTAL (à payer dès réception)**

En aucun cas ce document ne peut tenir lieu de quittance des sommes dues, sauf mention particulière  
**Les antérieurs impayés feront l'objet d'une lettre de relance sans autre préavis.**

ATTENTION : Pour nous joindre de 9H00 à 12H30 et 13H30 à 17H30 du lundi au jeudi, 13H30 à 16H30 du vendredi au samedi, 9H00 à 12H30 du dimanche et jours fériés. Tél : 02.37.91.72.49

**VOUS POUVEZ PAYER PAR**

1) prélèvement automatique  
2) virement bancaire sur le compte :  
IBAN : FR 76 0000 0000 0000 0000 0000  
BIC : CEPAFRPP000  
3) paiement en ligne par internet sur notre site :  
[www.habitat-eurelien.fr](http://www.habitat-eurelien.fr)  
4) paiements espèces, CB :  
A notre borne de paiement 6 rue Jean PERRIN à MAINVILLIERS  
5) chèque bancaire, postal ou de caisse d'épargne :  
Adressez votre chèque accompagné du présent coupon à :  
HABITAT EURELIEN 6 rue JEAN PERRIN 28300 MAINVILLIERS

**COUPON A JOINDRE AU RÈGLEMENT**  
Attention !! N'omettez pas

PRÉNOM NOM LOGEMENT N°00 EXEMPLE DE RUE 28300 MAINVILLIERS

1234 0000 00

**Code barre pour le paiement en espèces à la borne**

\* 4 8 1 7 0 1 0 0 1 0 \*

123456789 2023 01 A1 01 36

**N° de dossier**

**Somme à payer**

**198,65 €**

**total dû**

**198,65 €**



# EXEMPLE...

## RÉGULARISATION DE CHARGES

Habitat  
Eurélien   
VOTRE SOLUTION LOGEMENT

6 rue Jean Perrin  
28300 Mainvilliers  
www.habitat-eurelien.fr

### RELEVÉ INDIVIDUEL DE RÉGULARISATION DE CHARGES

12340000 1234 0000 00

Prénom NOM  
Logement 00  
Exemple de rue  
**28300 MAINVILLIERS**

Locataire 12340000  
Logement 1234 0000  
Dossier 1234567890

Les justificatifs de ces dépenses peuvent être consultés à l'Office dans le mois qui suit la réception.

DEPENSES	Montant ou Prix unitaire	CRITERES DE REPARTITION		jours / coeff	Période de régularisation au	LOCATAIRE		
		Base de Répartition Nature Total	Logement			Charges	Provisions	Solde
régul. ent. communs	73 550,92	surface corrigée 25 537	101	365 j	01.01.23 31.12.23	290,90	300,60	-9,70
regul ent espaces verts	22 368,38	surface corrigée 27 678	101	365 j	01.01.23 31.12.23	81,62	64,68	16,94
regul electricite communs	3 280,14	surface corrigée 25 537	101	365 j	01.01.23 31.12.23	12,97	18,12	-6,15
regul entretien vmc	6 517,57	surface corrigée 25 537	101	365 j	01.01.23 31.12.23	25,78	14,76	11,02
regul ascenseur	12 841,51	surface corrigée 18 409	101	365 j	01.01.23 31.12.23	70,45	95,88	-25,43
regul entretien robinetterie	5 202,31	répartition 206	1 u	365 j	01.01.23 31.12.23	25,25	21,36	3,89
regul ordures ménagères	44 786,11	surface corrigée 25 537	101	365 j	01.01.23 31.12.23	177,13	159,36	17,77
<b>TOTAUX :</b>						<b>684,10</b>	<b>674,76</b>	<b>9,34</b>

Ensemble de  
la résidence

m<sup>2</sup> de votre  
logement

m<sup>2</sup> de la  
résidence

fluide	Ancien index	Nouvel index	conso.
			9,34

Régularisation soit  
sur votre avis d'échéance du mois de XXX ANNÉE

02

Adresse postale  
Habitat Eurélien | BP 379 | 28007 Chartres Cedex  
du mardi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)  
de APE : 6820 A

Logi'E

## LEXIQUE

### ORDURES MÉNAGÈRES (OM)

Pour financer la collecte des déchets ménagers, votre ville facture le ramassage des ordures ménagères. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) figure parmi les charges.

### PROVISIONS

Somme d'argent versée en prévision d'une charge future. Cette charge fera l'objet d'une régularisation en cours d'année (en plus ou en moins).

### QUOTE-PART

Répartition d'une charge entre locataires. Exemple : la facture d'éclairage des parties communes est divisée entre les locataires de la résidence.

### RÉGULARISATION DE CHARGES

Les charges sont régularisées deux fois par an. La régularisation compare les provisions déjà perçues par Habitat Eurélien avec les dépenses réelles.

### SOLDE

Le solde est la différence entre les sommes dues et les sommes versées. C'est le montant qui reste à payer par le locataire ou par Habitat Eurélien.

### SURFACE CORRIGÉE / UTILE

Surface habitable du logement à laquelle on applique des coefficients en plus ou en moins en fonction des équipements (ascenseurs, baignoire...), la situation du logement (ensoleillement, vue...), l'entretien du bâtiment...

### SURFACE DE CHAUFFE

Surface au sol d'une pièce pouvant être chauffée.

### TROP-PERÇU

Somme d'argent perçue en trop.

### VOTRE RÉGULARISATION DE CHARGES A :

- **un solde négatif** : le montant sera déduit de l'avis d'échéance suivant (sauf en situation de dette) ;
- **un solde positif** : le manque sera ajouté à l'avis d'échéance suivant.

# COMMENT ET QUAND

## PAYER VOTRE LOYER ?

Le paiement du loyer et des charges est obligatoire. Habitat Eurélien vous accompagne : plusieurs modes de règlement sont à votre disposition.

### PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

**Le 5, 10, 15 ou 30 de chaque mois, selon votre préférence.**



#### A. Je suis locataire d'un Logement à Loyer Libre (LLI) :

Exemple : je paye avant le 5 août le loyer du mois d'août.

#### B. Je suis locataire d'un Logement Social (LLS) :

Exemple : je paye avant le 5 août le loyer du mois de juillet.

## VOUS POUVEZ AUSSI PAYER...



**Par carte bancaire, par TÉLÉPHONE & INTERNET**

Appelez le 02 37 91 72 49 ou rendez-vous sur [habitat-eurelien.fr](http://habitat-eurelien.fr) espace « Mon compte ».



**En espèces ou carte bancaire, à la BORNE HABITAT EURÉLIEN**

6, rue Jean Perrin à Mainvilliers, 24h/24h & 7j/7. **Votre avis d'échéance sera nécessaire.**

# UNE DIFFICULTÉ DE PAIEMENT ?

## NOS ÉQUIPES À VOTRE ÉCOUTE

Les équipes d'Habitat Eurélien vous accompagnent tout au long de votre vie de locataire. En cas de difficultés financières, nos chargés de recouvrement et nos conseillers sociaux sont à votre disposition.

- **Les chargés de recouvrement** se déplacent à votre domicile pour ouvrir le dialogue et trouver une solution adaptée à vos moyens.
- **Les conseillers sociaux** sont à votre disposition si vous rencontrez des difficultés pouvant s'inscrire dans la durée (santé, perte d'emploi, changement de situation, vieillissement...).

## UNE DIFFICULTÉ FINANCIÈRE ?

**Des solutions existent, trouvons-les ensemble !**



Envoyez-nous un mail à [contact\\_gl@habitat-eurelien.fr](mailto:contact_gl@habitat-eurelien.fr) ou par téléphone au 02 37 91 72 49.

## ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

**Découragé, débordé, en incapacité physique, vous êtes dépassé par l'entretien de votre logement ?**

Nos conseillers sociaux vous accompagnent dans le retour à un logement sain et accueillant.

**Prenez contact rapidement pour assurer un suivi : 02 37 91 92 49 ou [contact\\_gl@habitat-eurelien.fr](mailto:contact_gl@habitat-eurelien.fr)**



## LEXIQUE

### PLAN D'APUREMENT

Accord écrit entre Habitat Eurélien et le locataire afin d'échelonner la dette liée aux loyers impayés.





# MON ESPACE LOCATAIRE

## HABITAT EURÉLIEN



**GRATUIT ET ACCESSIBLE  
24H/24 7J/7**



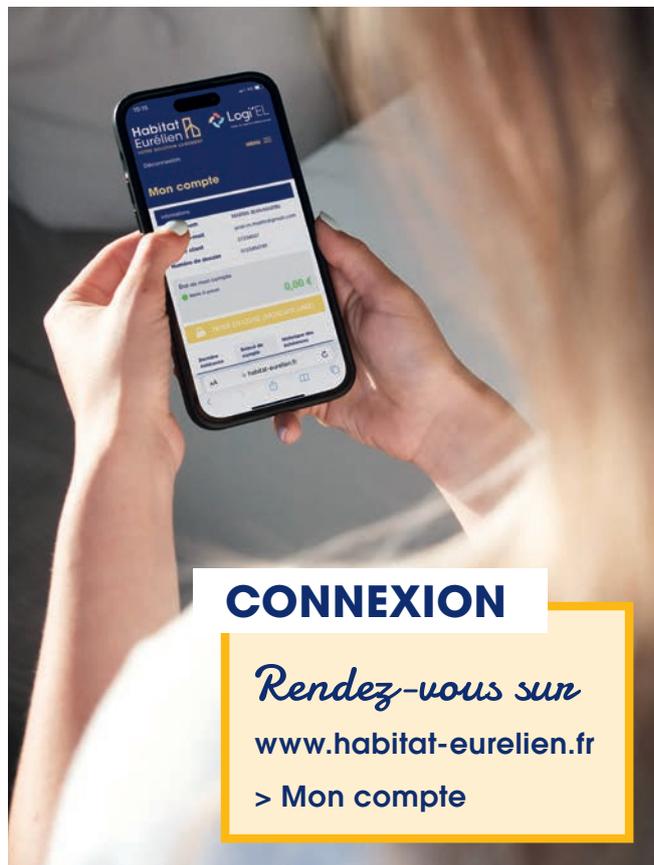
**CONSULTEZ  
LES PAIEMENTS  
RÉALISÉS**



**RÉGLEZ  
VOTRE LOYER  
EN LIGNE**



**CONSULTEZ  
VOTRE DERNIER  
AVIS D'ÉCHÉANCE**



### CONNEXION

*Rendez-vous sur*  
**[www.habitat-eurelien.fr](http://www.habitat-eurelien.fr)**  
**> Mon compte**

# Les échanges avec Habitat Eurélien



## LES ENQUÊTES OBLIGATOIRES



À la demande de l'État, Habitat Eurélien réalise deux enquêtes :

- 1. L'enquête SLS** (Supplément de Loyer Solidaire) chaque fin d'année ;
- 2. L'enquête OPS** (Occupation du Parc Social) tous les deux ans.

### ⚠ Attention

*Vos réponses sont obligatoires ;  
à défaut, vous paierez des  
pénalités.*

## UN CHANGEMENT DE SITUATION FAMILIALE ?



Nouvelle situation familiale	Documents à fournir à Habitat Eurélien
Mariage	Livret de famille ou acte de mariage / PACS, pièce d'identité, avis d'imposition
PACS	
Concubinage	Carte d'identité, titre de séjour pour les étrangers, justificatif des ressources mensuelles, dernier avis d'imposition
Colocation	
Séparation	Lettre de congé en recommandé, jugement de divorce ou transcription du divorce Dissolution du PACS
Divorce	
Rupture de PACS	
Décès	Acte de décès
Naissance	Livret de famille ou acte de naissance Certificat d'adoption
Adoption	

## MON CONTRAT D'ASSURANCE



**Chaque année**, renouvelez votre assurance et transmettez le justificatif à Habitat Eurélien.

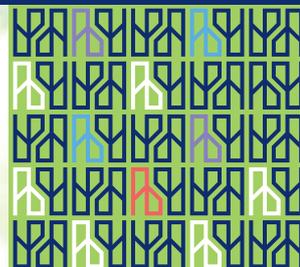
*A défaut d'assurance, Habitat Eurélien est en droit de résilier votre bail.*

## À RETENIR

**Pour un meilleur accompagnement, il est essentiel d'informer Habitat Eurélien de vos changements de situation familiale ou professionnelle.**

**Pensez à contacter également la CAF ou la MSA pour la révision éventuelle de vos aides.**





# 04



## Charte du bien-vivre ensemble

En tant que locataire d'Habitat Eurélien, vous êtes engagé à respecter la charte du bien-vivre ensemble : cadre de vie, qualité du logement et environnement.

### 01 LE CADRE DE VIE



**J'aime la tranquillité, mes voisins aussi !**

**Le bruit, c'est LE sujet de discorde entre voisins.**

Voici quelques règles pour limiter vos nuisances sonores :

- **limitez le volume** de vos télévisions, radios, chaînes hi-fi, jeux vidéo... ;
- **sortez votre chien régulièrement** et contrôlez autant que possible ses aboiements ;
- **soyez attentif à ne pas claquer les portes, courir, crier ou porter des talons ;**
- **bricolez plutôt de 8h à 18h du lundi au vendredi, évitez de faire du bruit tôt le matin, tard le soir et les jours de repos.**

**⚠ Attention**

*Même le jour, tout bruit gênant peut être sanctionné !*

### JE RESPECTE LE TRAVAIL DES SALARIÉS ET DES ENTREPRISES

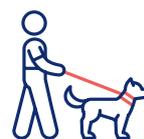
Les gérants et entreprises interviennent pour améliorer votre cadre de vie. Respectez leur travail. Certains équipements de votre logement nécessitent un entretien régulier. **Ouvrez votre porte aux entreprises pour l'entretien de ces équipements.**

### BIEN VIVRE ENSEMBLE

Votre voisin n'a pas forcément conscience de vous déranger.

Il n'a pas la même perception du bruit ou de la gêne occasionnée.

Le mieux est de commencer par en discuter. Entamez un dialogue dans le calme et le respect.



**⚠ Attention**

*La présence d'animaux vous oblige à respecter la réglementation. Les chiens sont tenus en laisse en extérieur et dans les parties communes.*

## 02 LA QUALITÉ DU LOGEMENT

### ÉCO-GESTES



#### J'ÀÈRE CORRECTEMENT MON LOGEMENT !

Aérez votre logement **pour éviter la condensation et l'apparition des moisissures**. Une ventilation efficace est essentielle pour maintenir un renouvellement d'air sain. Sans cette ventilation, la condensation peut provoquer des moisissures. Plus d'informations en page 17.

↘ **Ouvrez vos fenêtres 5 à 10 minutes par jour pendant toute l'année !**

#### ⚠ Attention

*N'obstruez jamais les ventilations situées au-dessus de vos fenêtres (ruban adhésif, rideau épais...).*

#### J'entretiens mon logement

**Veillez au bon entretien de votre logement.** Tous les équipements, murs, sols, plafonds, fenêtres, grilles de ventilation et radiateurs doivent être aspirés et nettoyés régulièrement avec de l'eau et du savon. **Les dégâts portés aux équipements vous seront facturés.**

## 03 L'ENVIRONNEMENT

#### Je respecte ma résidence et les extérieurs

Vous, votre entourage et vos animaux domestiques êtes tenus de respecter votre résidence sans laisser de trace de votre passage (poubelle, papier, cigarettes, urines, déjections...).

Ne jetez rien par les fenêtres. **Les espaces communs et extérieurs sont entretenus et doivent être respectés.**

#### Les encombrants

Pour votre sécurité et celle des résidents, **des locaux à poussettes et vélos sont à votre disposition**. N'entreposez pas d'objets en dehors des endroits réservés à cet usage. Les encombrants (meublier, cartons, matelas...) sont à déposer **directement en déchetterie**.



## QUE FAIRE EN CAS DE CONFLIT AVEC UN VOISIN ?

#### Trouble de voisinage, que pouvez-vous faire ?

1. Discutez calmement avec votre voisin.
2. La situation continue ? Écrivez à Habitat Eurélien en précisant : votre identité et adresse ; l'identité et adresse du fauteur de trouble ; la description des événements, la date et le lieu.
3. Vous pouvez également faire appel au « point justice d'Eure-et-Loir » pour une médiation en appelant le 3039 (service et appel gratuits).

#### Que peut faire Habitat Eurélien ?

1. Écrire en rappelant les règles à votre voisinage.
2. Mettre en demeure le fauteur de trouble de cesser ses agissements.
3. Convoquer les parties pour une médiation.
4. Engager une procédure judiciaire contre le fauteur de trouble pouvant conduire à la résiliation du bail et l'expulsion (cette procédure judiciaire nécessite des délais).

#### ⚠ Attention

*En matière de troubles, seules la police et la gendarmerie ont autorité pour constater et sanctionner (amende).*

Composez le 17. 

**Vivre en bon voisinage, c'est participer à la vie collective.**

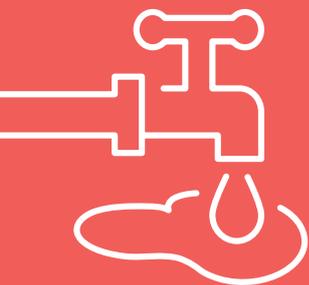
**C'est conserver un dialogue calme et respectueux avec les salariés d'Habitat Eurélien et les voisins.**

**C'est prendre connaissance des informations du panneau d'affichage.**



## Réagir en cas de sinistres

# 05



Incendie, vandalisme, dégât des eaux, les équipes d'Habitat Eurélien répondent à vos questions et vous accompagnent dans vos démarches.



**02 37 91 72 49**

### QUE FAIRE EN CAS DE FUITE D'EAU ?

Robinet qui goutte ou véritable fuite d'eau, vous devez faire le nécessaire, **c'est urgent !**

Prenez immédiatement contact avec Habitat Eurélien ou l'entreprise sous contrat de maintenance. **Programmez avec eux une intervention dans votre logement.**

### LE SAVIEZ-VOUS ?

La majorité des sinistres sont des dégâts des eaux (fuite accidentelle, infiltration...).



## QUE FAIRE EN CAS DE DÉGÂT DES EAUX ?

### Si vous êtes victime d'un sinistre :

- seul votre logement est touché ? Prenez des mesures d'urgence (coupez l'eau...);
- le sinistre est causé par un voisin ? Contactez-le pour l'alerter ;
- le sinistre vient des parties communes ? Contactez Habitat Eurélien ou le numéro d'astreinte en dehors des heures d'ouverture.

**Dans tous les cas**, prévenez rapidement Habitat Eurélien pour être informé de la marche à suivre.

### ⚠ Attention

*En l'absence de déclaration d'un sinistre, les travaux non réalisés ou non signalés vous seront facturés lorsque vous quitterez votre logement.*



## BON À SAVOIR

Les moisissures peuvent être causées par des problèmes de ventilation ou de condensation.

**En cas de manque d'aération du logement, le sinistre ne sera pas pris en charge par les assurances.**



Condensation  
= moisissure



Infiltration  
= dégâts des eaux

## QUE FAIRE EN CAS DE MOISSURES ?



Dès qu'une moisissure apparaît, utilisez une éponge, du liquide vaisselle, du vinaigre blanc ou de l'eau de javel pour l'enlever.

Vérifiez l'absence de fuite (derrière vos machines, sous les éviers ou lavabos) et le bon fonctionnement de votre ventilation.

**Aérez régulièrement votre logement.**



# 06

## L'entretien du logement

### L'entrée

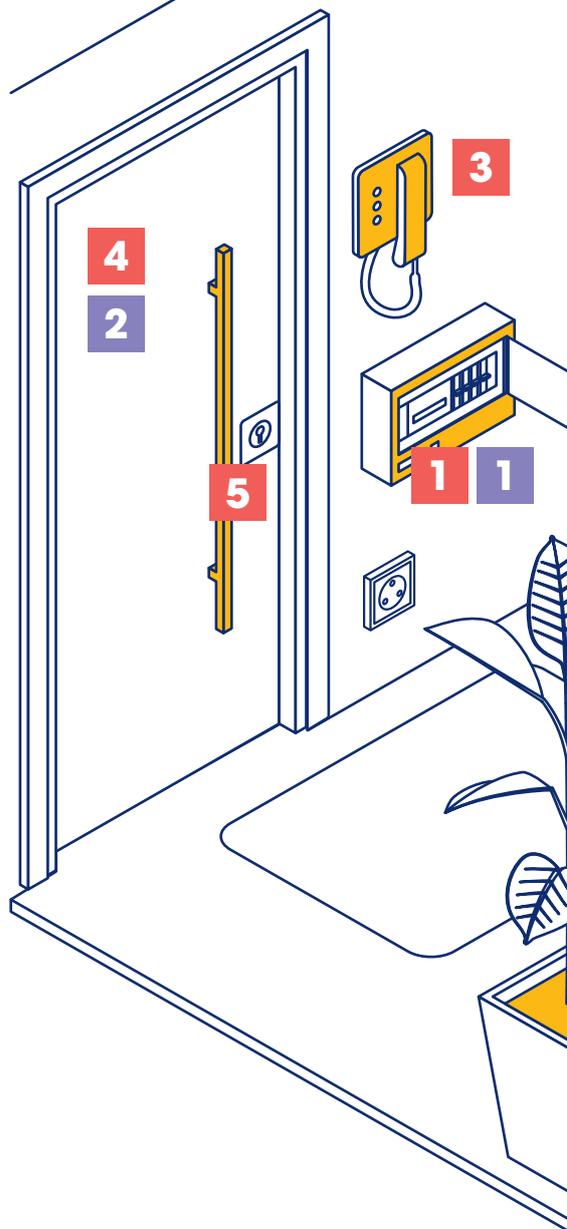
#### À LA CHARGE DU LOCATAIRE



- 1 Tableau électrique**  
Remplacement coupe circuits et fusibles.
- 2 Douilles, ampoules**  
Entretien et remplacement.
- 3 Interphone**  
En cas de détérioration, remplacement du boîtier et du combiné par un modèle identique à celui en place.
- 4 Porte**  
Graissage et entretien des gonds, paumelles et charnières. Poignée : entretien et remplacement.
- 5 Serrure et canons**  
Graissage et remplacement des petites pièces. Clés et badges : remplacement.
- 6 Détecteur de fumée**  
Entretien (vérification du fonctionnement, dépoussiérage, remplacement des piles...).
- 7 Thermostat**  
Remplacement des piles du thermostat.

#### À LA CHARGE D'HABITAT EURÉLIEN

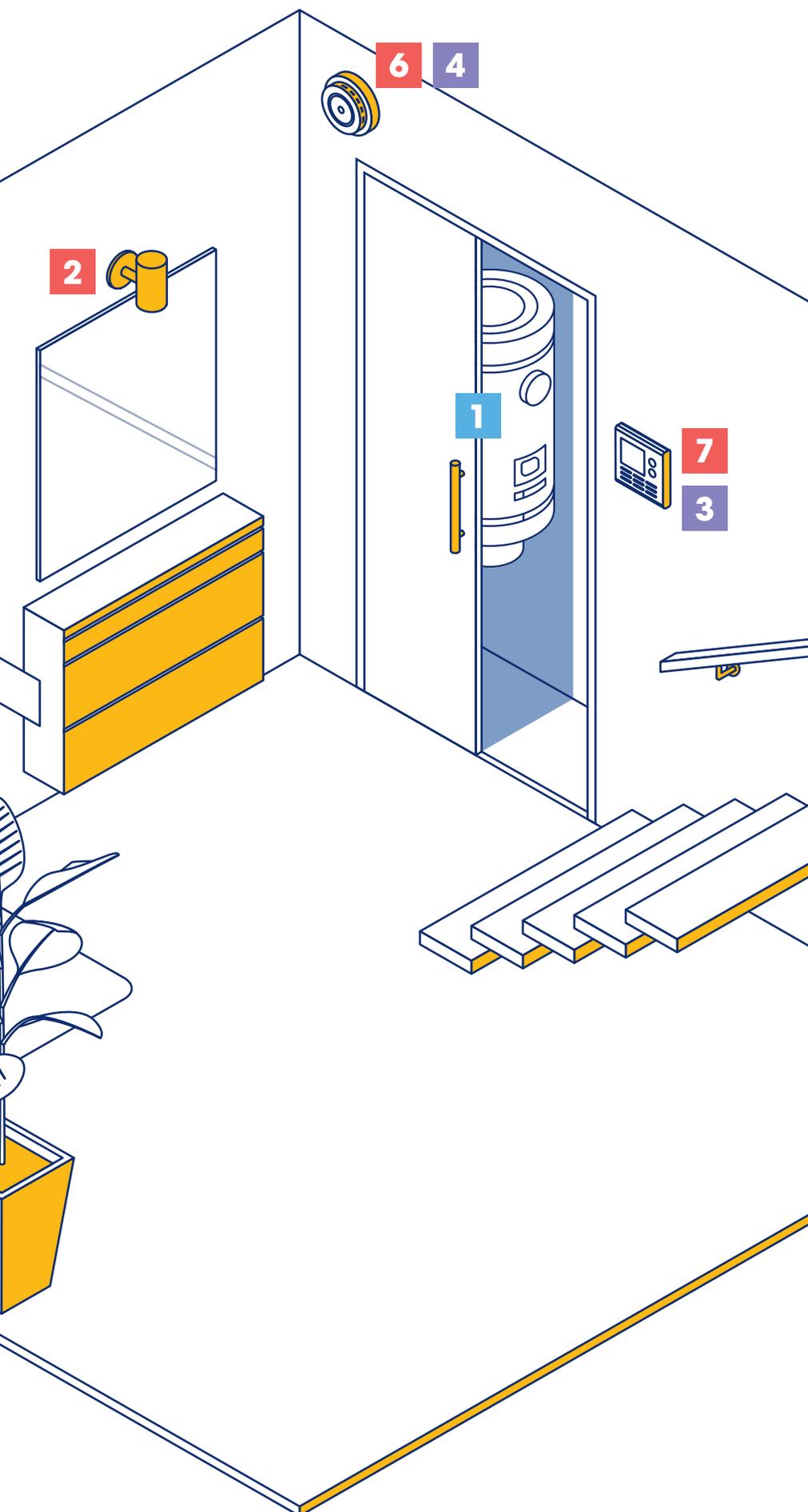
- 1 Tableau électrique**  
Remplacement.
- 2 Porte**  
Remplacement, sauf en cas de dégradation.
- 3 Thermostat**  
Remplacement.
- 4 Détecteur de fumée**  
Si vous ne pouvez pas changer les piles, Habitat Eurélien remplace votre détecteur de fumée.



#### SOUS CONTRAT D'ENTRETIEN



- 1 Ballon d'eau chaude**  
Entretien annuel et dépannage. Vidange. Remplacement.



## ÉCO-GESTES



### ÉCLAIRAGE

- ↘ Dépoussiérez les ampoules et les abat-jours.
- ↘ Privilégiez les **ampoules LED**.

### CHAUFFAGE

**19°C est la température idéale dans la pièce de vie. Pour les chambres 16°C suffisent.**

**-1°C =  
7 à 10% d'énergie économisée !**

- ↘ Dépoussiérez les radiateurs.
- ↘ Pas de mobilier ou étendoir à linge devant les radiateurs.
- ↘ Fermez les volets et rideaux la nuit.
- ↘ Diminuez le chauffage en votre absence.

# La pièce de vie

## À LA CHARGE DU LOCATAIRE



### 1 Interrupteurs, prises électriques et téléphoniques, prises TV

Entretien et remplacement si détériorés.

### 2 Douilles, ampoules

Entretien et remplacement.

### 3 Radiateurs

Entretien et nettoyage (dépeussièrement...).

### 4 Fenêtres

Entretien des poignées, graissage des gonds, paumelles et charnières, nettoyage de la grille d'entrée d'air, remplacement des vitres cassées, joints et mastics vétustes.

### 5 Volets et stores

Graissage et entretien courant, entretien du mécanisme de commande.

### 6 Placards

Remplacement des tablettes et tasseaux, remplacement des boutons et poignées. Graissage.

### 7 Sol

Entretien et pose de raccords parquet, dalles, revêtements de sol.

### 8 Murs et plafond

Maintien en état de propreté, menus raccords de peinture et de tapisseries, rebouchage des trous.

## À LA CHARGE D'HABITAT EURÉLIEN

### 1 Radiateurs

Remplacement.

### 2 Fenêtres

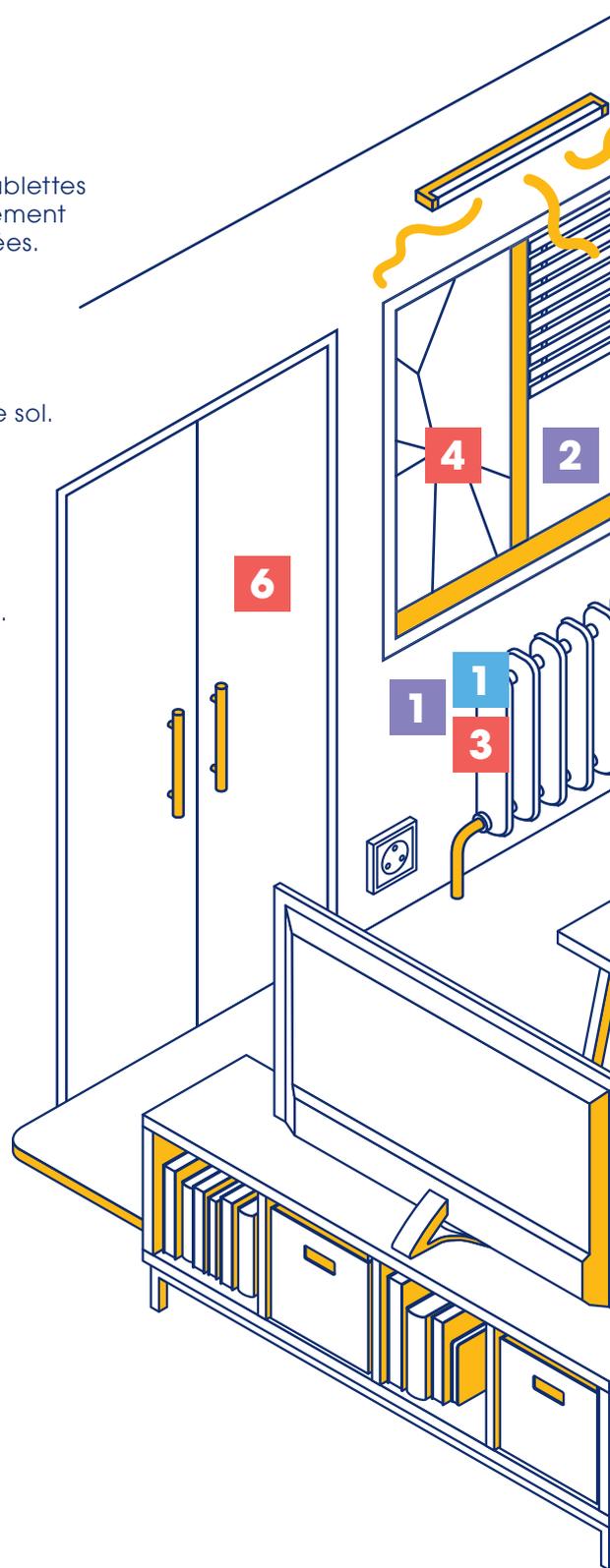
Remplacement.

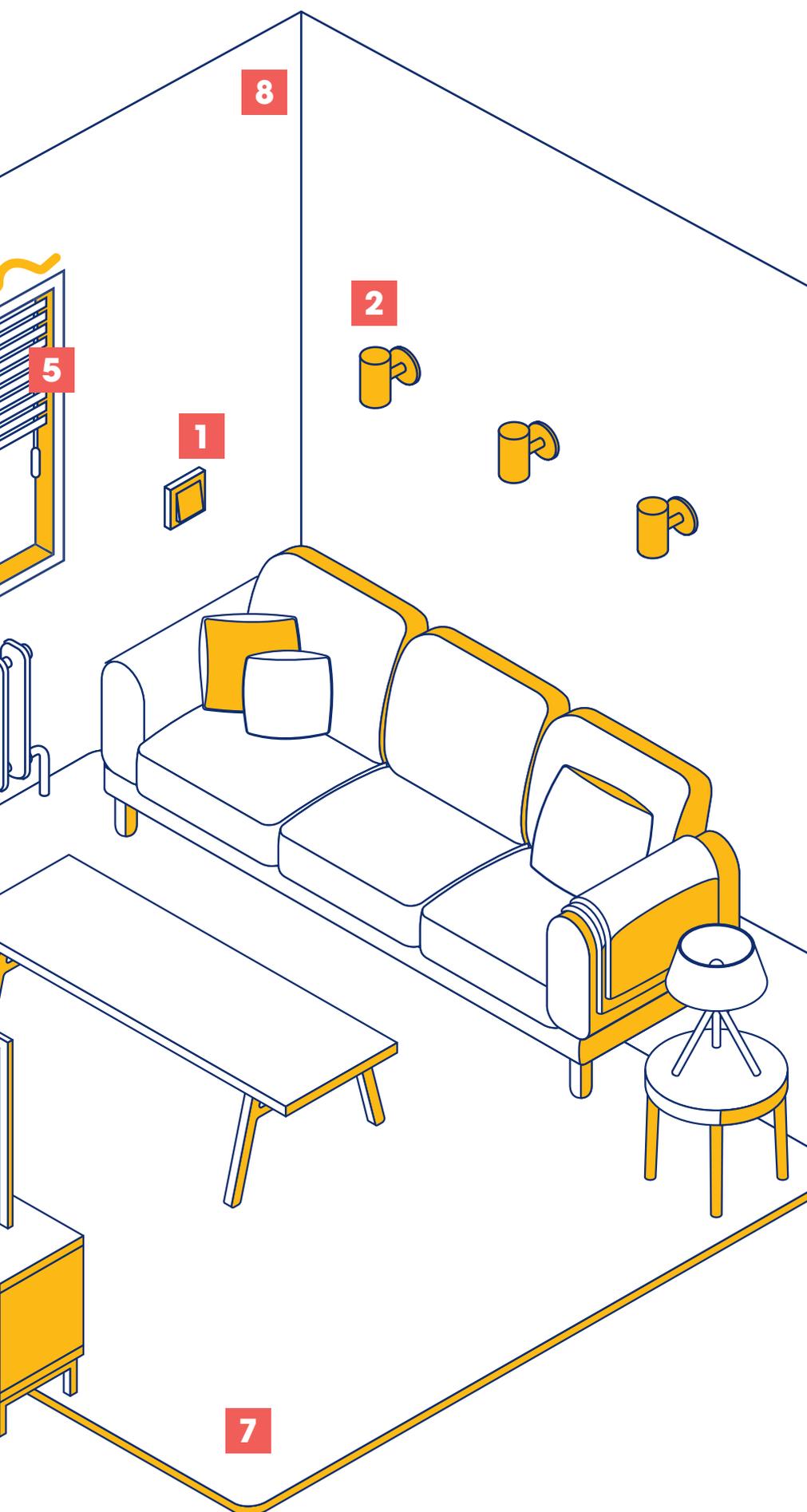
## SOUS CONTRAT D'ENTRETIEN



### 1 Radiateur

Purge, fuite.





## ÉCO-GESTES



### AÉRATION ET HUMIDITÉ

Dans une journée, nous passons environ 80 % de notre temps dans des lieux fermés : bureaux, magasins, logements...

Or, l'air qu'on y respire peut être plus pollué qu'à l'extérieur !

**Le renouvellement de l'air est essentiel.** Il permet d'évacuer les odeurs et les polluants, mais aussi l'excès d'humidité, et assure le bon fonctionnement des appareils à combustion.

**Il est donc important de NE PAS boucher les grilles d'entrée d'air au-dessus des fenêtres (ruban adhésif, rideau épais...).**

↘ Laissez les aérations ouvertes.

↘ Nettoyez-les.

↘ Ouvrez vos fenêtres 10 minutes par jour.

↘ Fumez à l'extérieur.

### APPAREILS EN VEILLE

Les appareils en veille peuvent consommer autant qu'un réfrigérateur à l'année !

Éteindre à l'aide de l'interrupteur sur une multiprise permet de réaliser **une économie de 60 € par an !**

# La cuisine

## À LA CHARGE DU LOCATAIRE



- 1 Grilles de ventilation et VMC**  
Interdiction de boucher les grilles de ventilation et VMC.  
Nettoyage. **Appelez Habitat Eurélien en cas d'absence de tirage.**
- 2 Sol et faïence**  
Entretien et pose de raccords parquet, dalles, revêtements de sol.  
Entretien et remplacement des joints et faïence.
- 3 Chaudière**  
Remplacement des piles sur thermostat.
- 4 Gaz**  
Remplacement du flexible. Entretien courant des robinets, siphons et ouverture d'aération.
- 5 Évier**  
Nettoyage dépôts de calcaire.

## SOUS CONTRAT D'ENTRETIEN

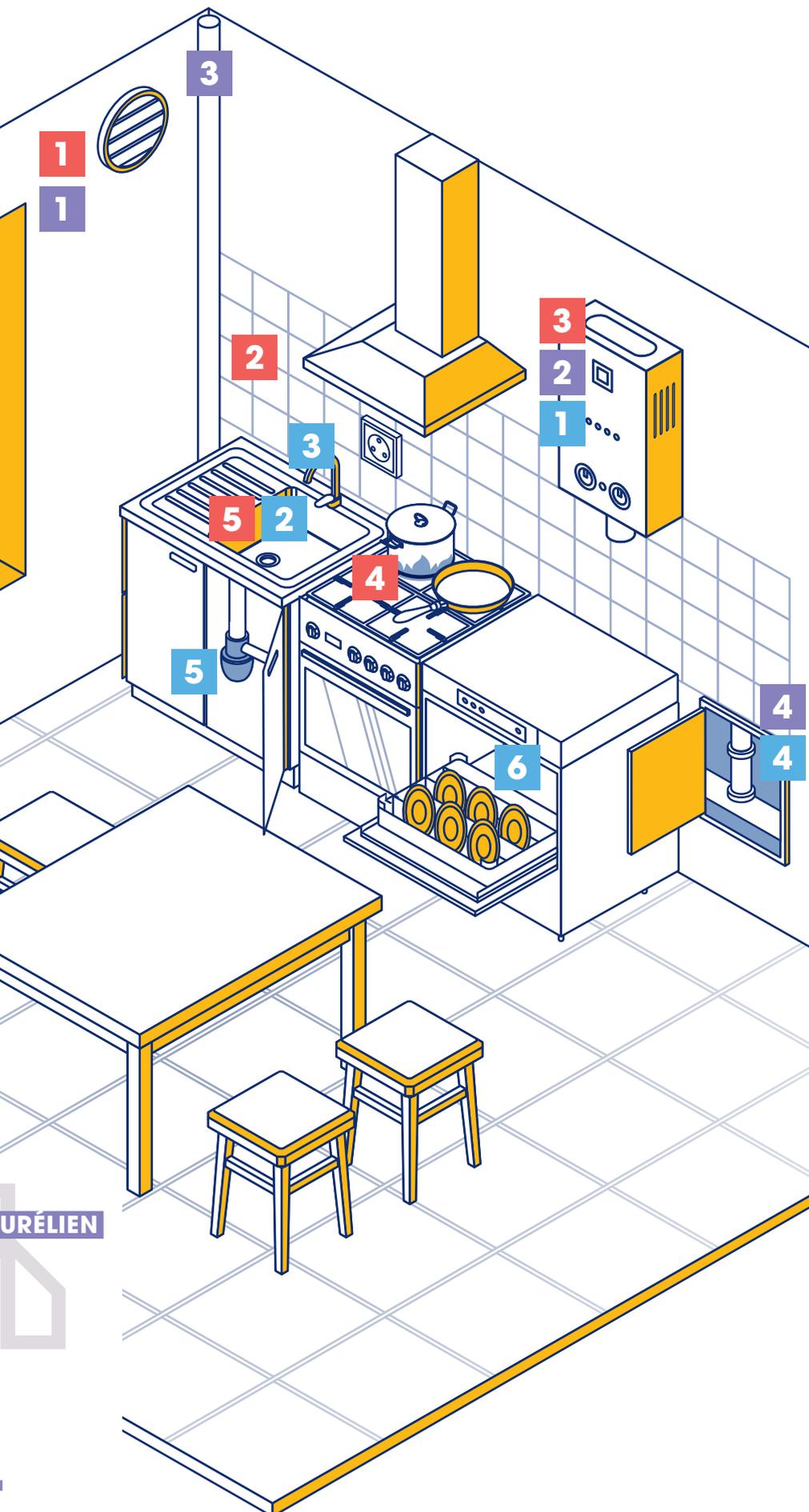


- 1 Chaudière, chauffe bain**  
Entretien annuel et dépannage par un professionnel.
- 2 Évier**  
Remplacement des joints de silicone. Joint d'étanchéité.  
Vidange. Fuite de robinet, flexible ou vanne.
- 3 Robinetterie**  
Remplacement du robinet hors d'usage.  
Remplacement des joints, clapets et presse-étoupe.
- 4 Évacuation et arrivée d'eau**  
Remplacement des joints et colliers.
- 5 Évacuation**  
Débouchage de l'évacuation sous évier.  
Entretien et débouchage du siphon (attire les rats et nuisibles).
- 6 Lave-vaisselle**  
Robinet d'arrivée d'eau. Évacuation lave-vaisselle.



## À LA CHARGE D'HABITAT EURÉLIEN

- 1 Grilles de ventilation et VMC**  
Remplacement.
- 2 Chaudière, chauffe-bain**  
Remplacement.
- 3 Colonne d'eaux usées**  
Remplacement.
- 4 Conduit d'alimentation d'eau**  
Remplacement.



## ÉCO-GESTES



### APPAREILS À FROID

- ↘ Entretenez et changez le **joint de votre réfrigérateur** pour son étanchéité.
- ↘ Ne mettez **pas de plats chauds** dans le réfrigérateur.
- ↘ Retirez les **emballages inutiles**.
- ↘ **Dégivrez et nettoyez** régulièrement congélateur, freezer et réfrigérateur.
- ↘ Autant que possible, placez vos équipements froids **loin de source de chaleur ou soleil**.

### APPAREILS MÉNAGERS

- ↘ Consultez l'**étiquette énergétique**.

**Un appareil de classe A consomme 3 fois moins qu'un appareil de classe C.**

- ↘ Vous pouvez éteindre vos plaques **avant la fin de la cuisson**, elles restent chaudes encore plusieurs minutes.
- ↘ **Placer un couvercle sur votre casserole**, c'est économiser jusqu'à **25 % d'énergie !**

### DÉCHETS

- ↘ Pensez au **tri**.
- ↘ **Ne jetez rien par les fenêtres**, surtout pas de nourriture (attire rats et nuisibles).

# La salle de bains

## À LA CHARGE DU LOCATAIRE



- 1 Appliques, douilles et ampoules**  
Réparation et remplacement.
- 2 Grilles de ventilation et VMC**  
Nettoyage et débouchage.
- 3 Porte de la gaine technique**  
Nettoyage.
- 4 WC**  
Entretien, réparation et remplacement de l'abattant des toilettes. Débouchage évacuations.
- 5 Douche et/ou baignoire**  
Nettoyage des dépôts de calcaire.
- 6 Lavabo**  
Nettoyage des dépôts de calcaire.

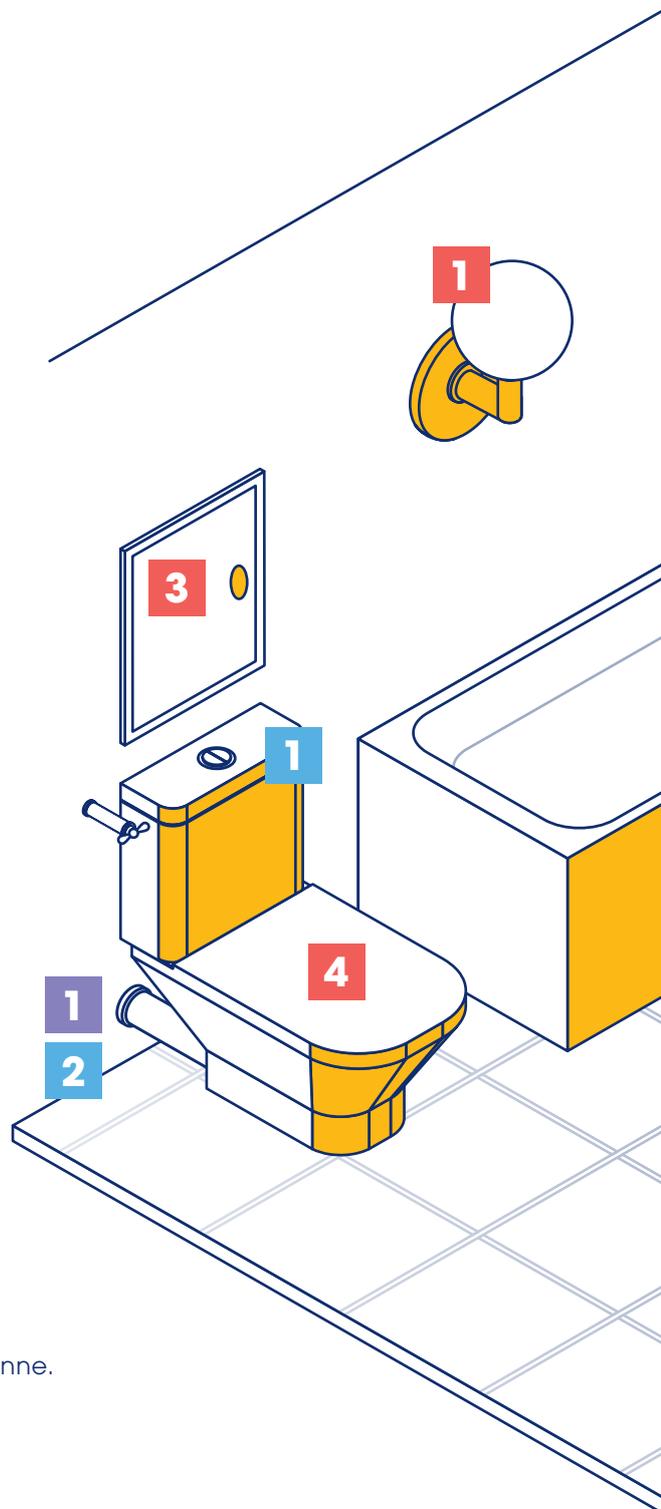
## À LA CHARGE D'HABITAT EURÉLIEN

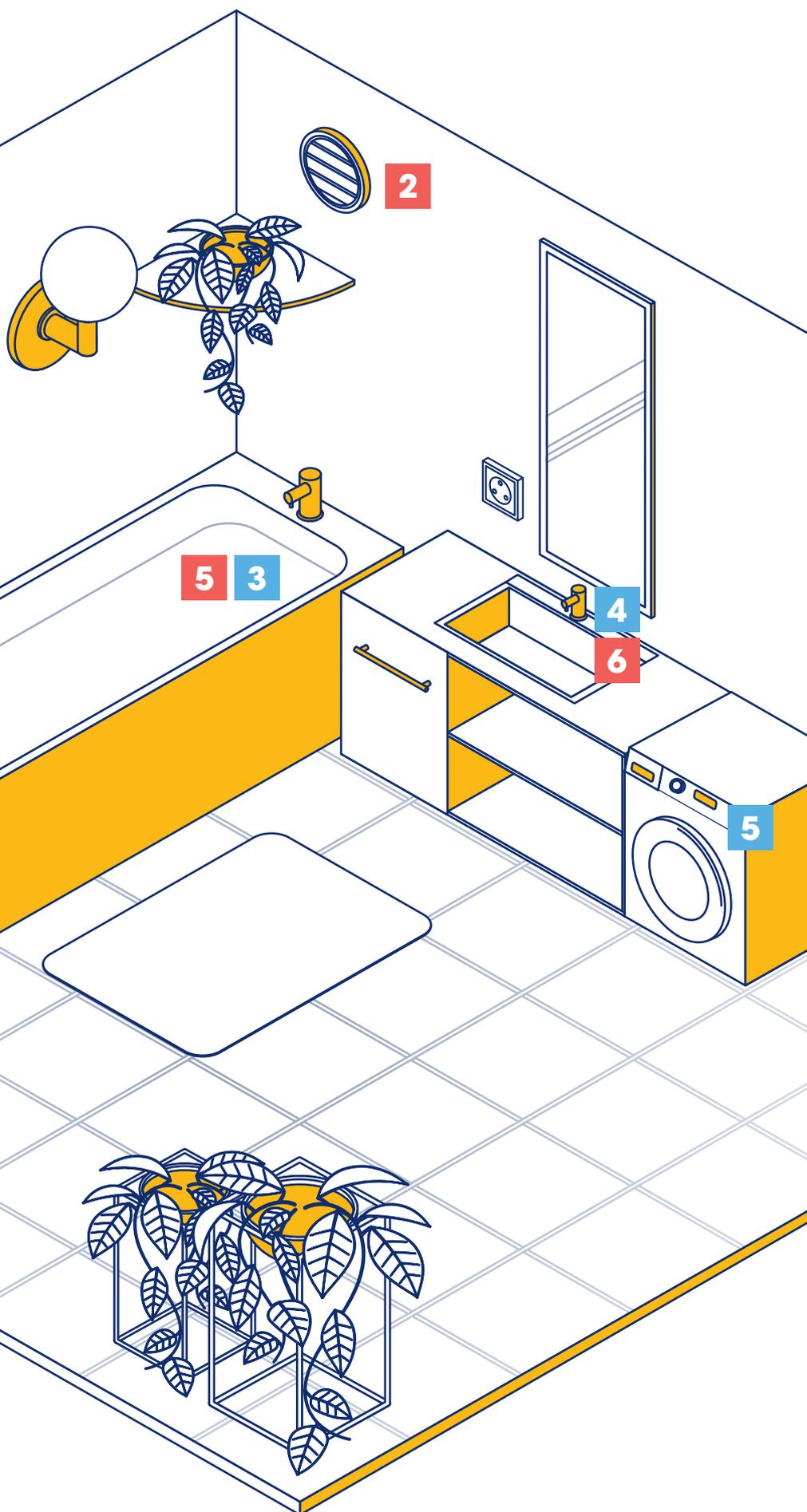
- 1 Évacuation d'eau**  
Remplacement de la colonne d'eaux usées et du conduit d'alimentation d'eau.

## SOUS CONTRAT D'ENTRETIEN



- 1 WC**  
Mécanisme chasse d'eau et joint de la pipe d'évacuation.
- 2 Évacuation d'eau**  
Remplacement des joints et colliers. Débouchage du siphon, évacuation de la baignoire, douche et lavabo jusqu'à la colonne.
- 3 Douche et/ou baignoire**  
Débouchage. Remplacement tuyaux flexibles, douchette. Remplacement des joints d'étanchéité et de robinet.
- 4 Lavabo et robinetterie**  
Débouchage, remplacement des joints d'étanchéité et du robinet hors d'usage. Remplacement des joints, clapets et presse-étoupe.
- 5 Machine à laver**  
Robinet d'arrivée d'eau et évacuation.





## ÉCO-GESTES



### ÉCONOMISEZ L'EAU

**1 bain = 3 douches de 5 minutes.**

**Une chasse d'eau, c'est 9 à 12 litres d'eau.**

↘ Pour faire des économies d'eau, Habitat Eurélien équipe les robinets de **mousseurs**.

↘ Pensez à les entretenir régulièrement (détartrage, nettoyage).

### COMMENT IDENTIFIER UNE FUITE D'EAU ?

↘ Dans les toilettes, asséchez la cuvette puis posez une feuille de papier toilette. **Si elle est humide, il y a certainement une fuite !**

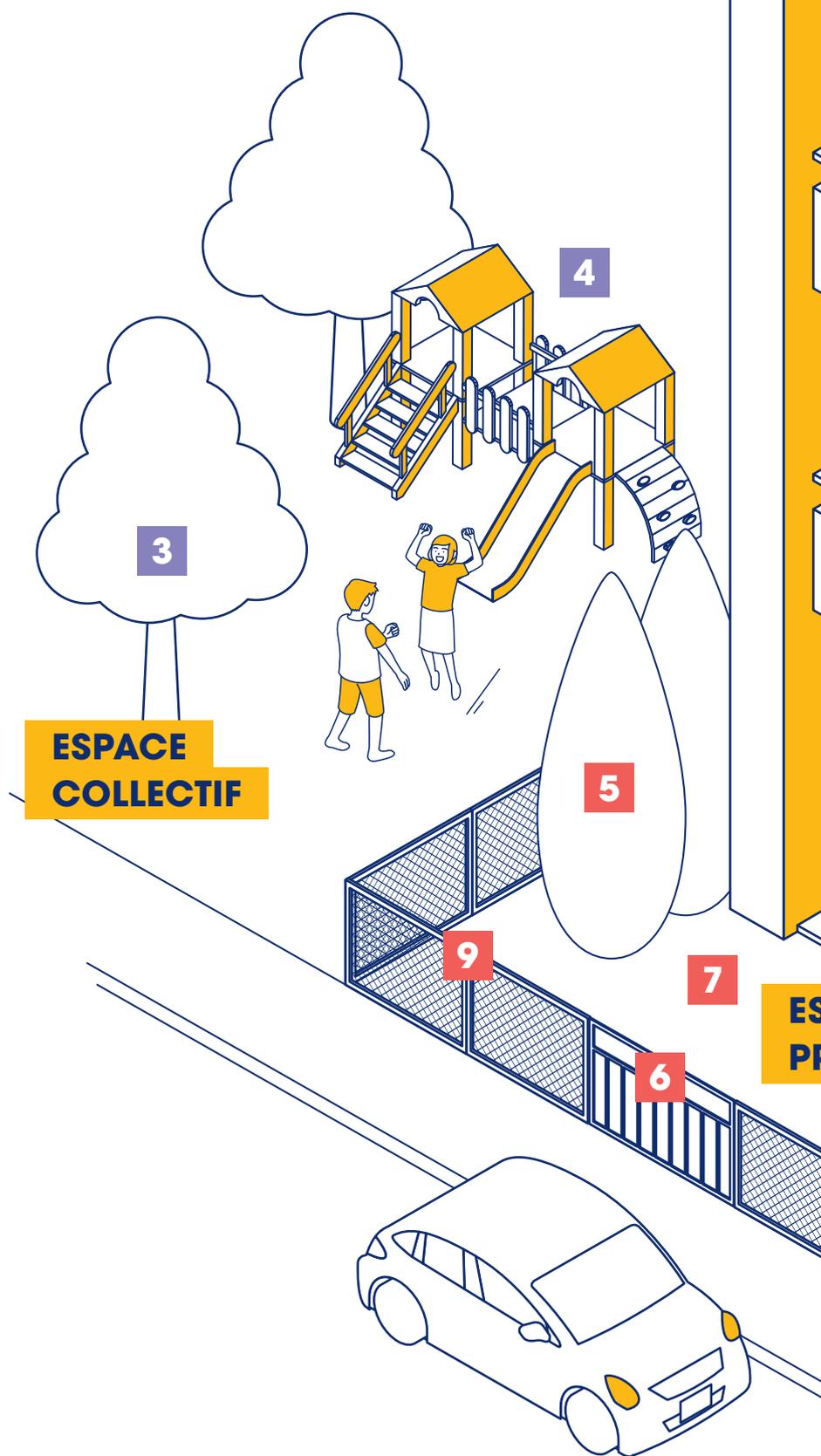
↘ Assurez-vous qu'il n'y a pas de consommation d'eau en cours (lave-vaisselle, chasse d'eau, lave-linge, sèche-linge...) puis observez l'aiguille du compteur d'eau. **Si elle tourne même très peu, il y a certainement une fuite.**

# L'extérieur

## À LA CHARGE DU LOCATAIRE



- 1 Balcon**  
Débouchage des évacuations.
- 2 Volets et grilles**  
Entretien. Remplacement des lames.  
Graissage des gonds, paumelles  
et charnières.
- 3 Boîte aux lettres**  
Entretien du portillon, remplacement  
des serrures et des gonds.  
Remplacement des clés.
- 4 Haies et arbustes**  
Entretien, taille et remplacement.
- 5 Arbres**  
Taille, élagage et échenillage.
- 6 Portillon**  
Réparation.
- 7 Pelouse**  
Entretien, tonte.
- 8 Terrasse**  
Entretien, démoussage.
- 9 Grille**  
Nettoyage et graissage.  
Remplacement des boulons,  
clavettes et targettes.



## À LA CHARGE D'HABITAT EURÉLIEN

- 1 Batterie de boîtes aux lettres**  
Remplacement.
- 2 Porte palière**  
Remplacement sauf dégradation.
- 3 Arbres**  
Taillage, élagage et échenillage.
- 4 Aires de jeu**  
Entretien et réparation.

## BIEN VIVRE ENSEMBLE

### ANIMAUX

↘ **Ne nourrissez pas les animaux errants** (chats...). Les aliments attirent également les nuisibles (souris, rats, pigeons...). Même sur le rebord de la fenêtre, les dépôts de nourriture sont interdits, ils salissent les façades et les abords de la résidence (traces d'empreintes, excréments...).

↘ **Les chiens sont tenus en laisse** en extérieur et dans les parties communes de la résidence.

### JETS PAR LES FENÊTRES

↘ **Les jets de nourriture et d'ordures ménagères par les fenêtres** (pain, bouchon, papier...) sont **strictement interdits**.

Ils attirent les nuisibles (pigeons, rats...) et salissent les abords de la résidence.

Les déchets sont fermés dans un sac poubelle et déposés dans le conteneur d'ordures ménagères prévu à cet effet.

### ENCOMBRANTS

↘ **Le dépôt d'encombrant est strictement interdit**.

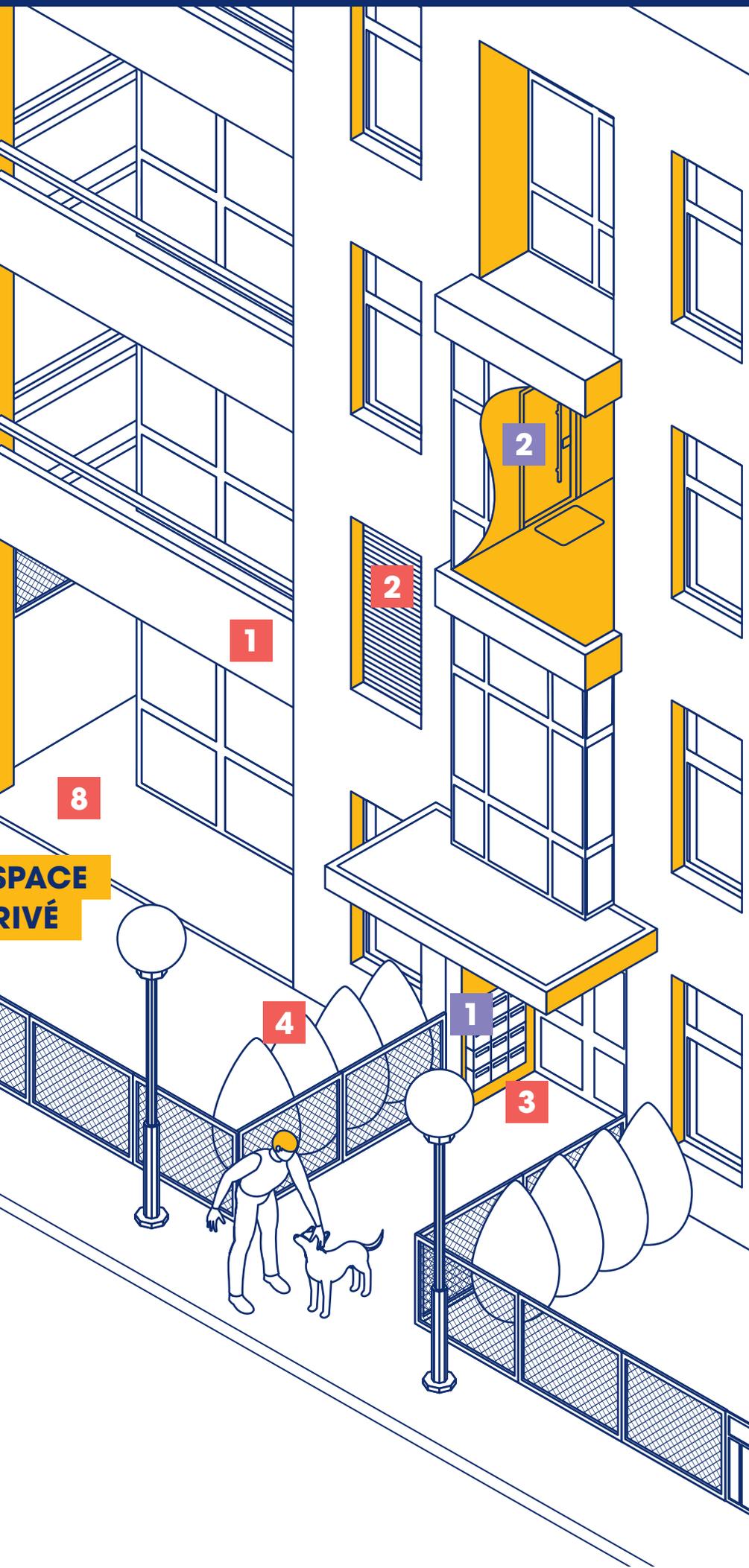
Aucun ramassage n'est assuré par la ville ou par Habitat Eurélien. Toute évacuation vous sera facturée.

Les encombrants sont à déposer à la déchetterie de votre secteur, renseignement sur :



### ESPACES COMMUNS

↘ Les espaces communs (accès caves, couloirs, cage d'escalier, hall...) sont des lieux de passage, **il est interdit d'y fumer, d'y déposer du mobilier ou de s'y rassembler**.



SPACE  
RIVÉ



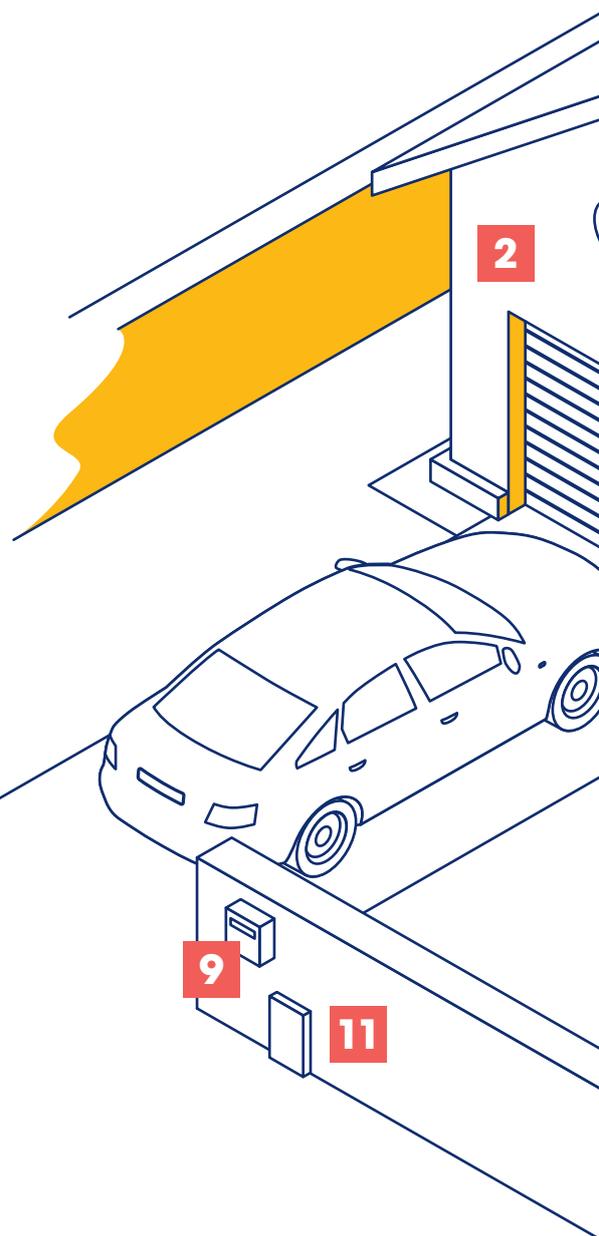
# L'extérieur

Maison individuelle  ou résidence collective 

## À LA CHARGE DU LOCATAIRE



- 1** **Cave**    
Entretien de la porte.
- 2** **Box de parking**    
Entretien de la poignée, chaînette et ressorts.
- 3** **Cheminée**   
Ramonage par un professionnel.
- 4** **Gouttières, chéneaux descentes d'eaux pluviales**   
Débouchage, nettoyage et entretien de la grille d'évacuation des eaux pluviales.
- 5** **Volets et grilles**    
Entretien. Graissage et entretien des gonds, paumelles et charnières.
- 6** **Auvent**   
Entretien et nettoyage.
- 7** **Fosse septique**   
Vidange et entretien.
- 8** **Porte d'entrée**    
Graissage des gonds, paumelles et charnières.  
Poignée : entretien et remplacement.  
Serrures, canons : graissage et remplacement des petites pièces.  
Clés et badges : remplacement.
- 9** **Boîte aux lettres**   
Entretien du portillon, remplacement des serrures et des gonds.  
Remplacement des clés.
- 10** **Porte de garage**    
Entretien de la peinture. Remplacement de la poignée, chaînette, ressorts...
- 11** **Compteur d'eau**   
Entretien. Protection contre le gel.
- 12** **Arbre**   
Élagage.

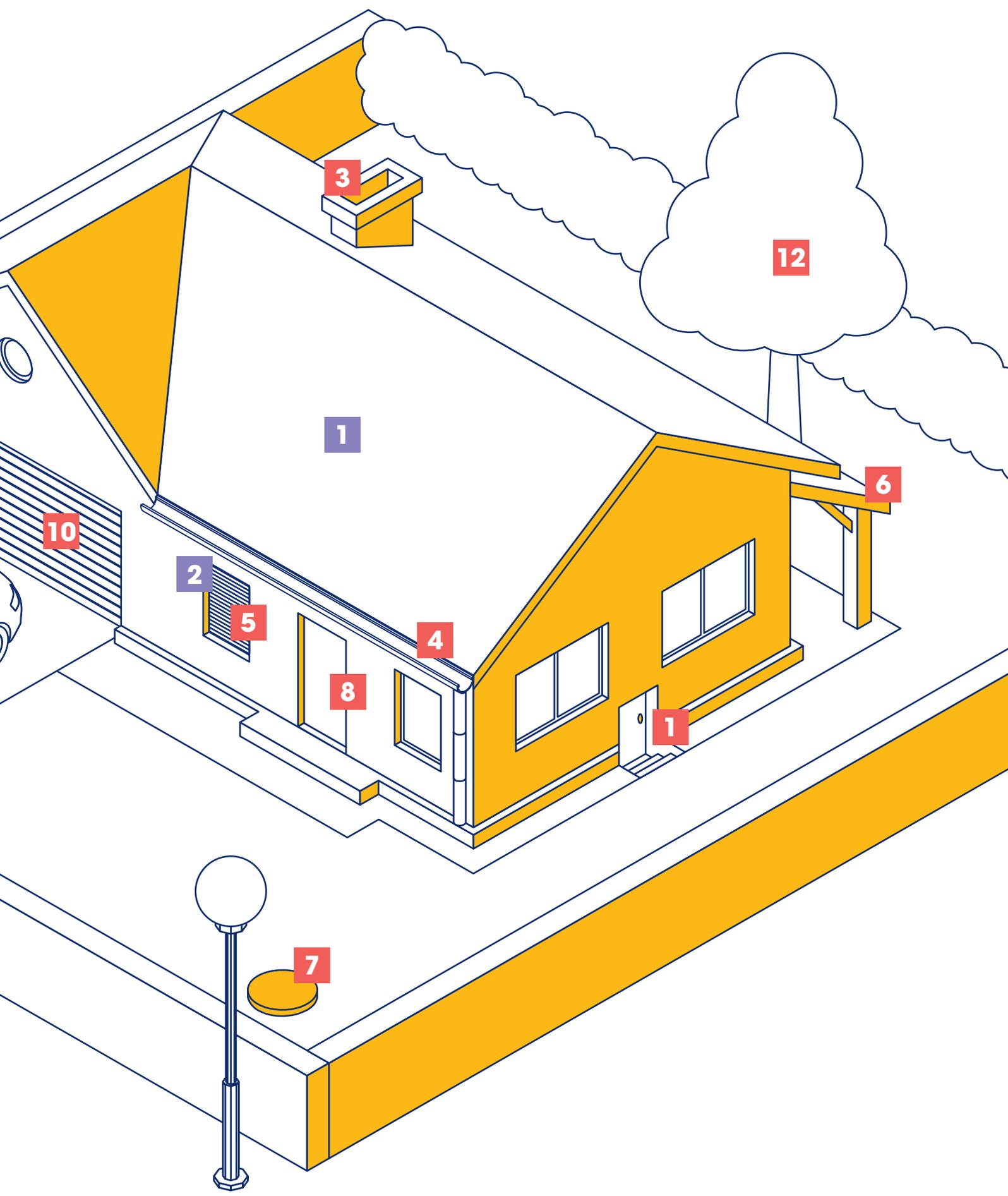


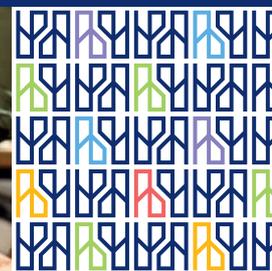
## À LA CHARGE D'HABITAT EURÉLIEN

- 1** **Toiture**  
Entretien et réparation.
- 2** **Volets**  
Remplacement des lames, volets roulants, volets battants

**PENSEZ AU TRI !**



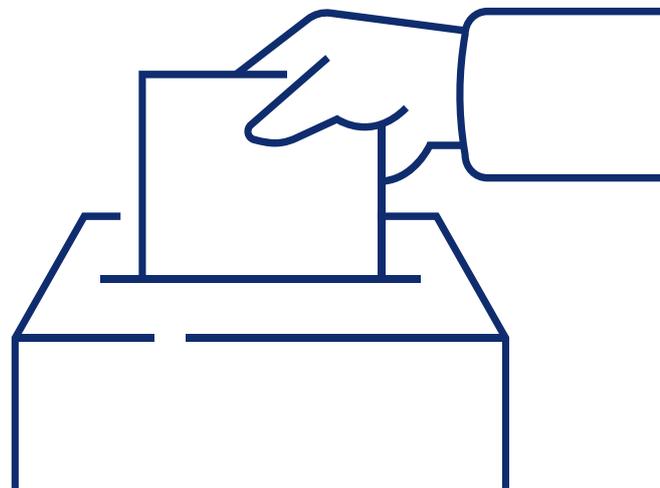




# Les représentants des locataires

# 07

Tous les 4 ans, les locataires votent pour choisir leurs représentants. Les élus font partie du Conseil d'Administration d'Habitat Eurélien. Ces élections sont importantes.



## LES REPRÉSENTANTS DÉFENDENT LES INTÉRÊTS DES LOCATAIRES

**Voter, c'est choisir les représentants qui défendront vos intérêts.** Les représentants des locataires rencontrent Habitat Eurélien plusieurs fois par an. Ils échantent sur vos questions et vos remarques.

## LES REPRÉSENTANTS PARTICIPENT AUX DÉCISIONS IMPORTANTES

Les décisions portent sur plusieurs sujets : les travaux, la qualité des logements, l'avenir du quartier, la maîtrise des charges...

**Les représentants des locataires participent aux décisions du Conseil d'Administration.** Ils ont un droit de vote à égalité avec les autres administrateurs.

## LES REPRÉSENTANTS SONT AUSSI DES LOCATAIRES !

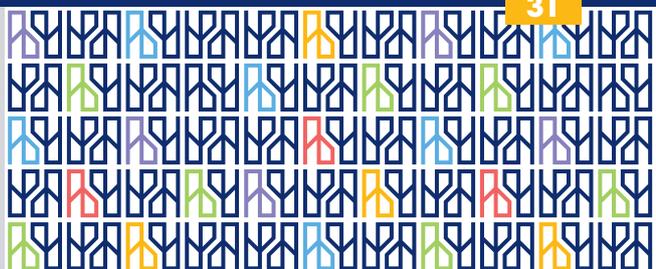
Les représentants partagent la vie des locataires. Ils vivent dans une résidence gérée par Habitat Eurélien. **Ils connaissent donc la réalité du terrain et ils partagent les mêmes intérêts.**

## À RETENIR

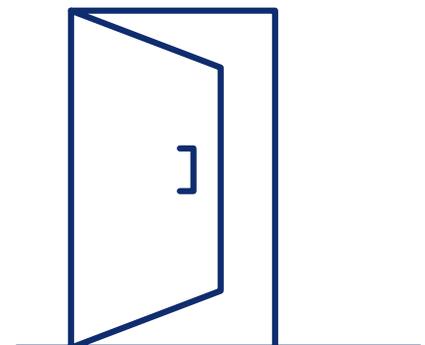
Pour prendre contact avec vos représentants, rapprochez-vous des associations de locataires (AFOC, CNL...).

## COMMENT VOTER ?

Tous les 4 ans en fin d'année, Habitat Eurélien vous transmet les informations. Plusieurs moyens de vote sont proposés (par correspondance, par internet...).



# 08



## Le départ du logement

**Vous pouvez résilier votre bail à tout moment, moyennant un préavis de trois mois obligatoire.**

Dans certains cas, le délai de préavis est réduit à un mois **(sur présentation d'un justificatif)** si :

- vous êtes bénéficiaire du RSA ;
- vous êtes bénéficiaire d'une Allocation Adulte Handicapé (AAH) ;
- votre état de santé justifie un changement de domicile ;
- un logement conventionné vous est attribué ;
- votre situation professionnelle évolue (emploi, mutation...).

### ⚠ Attention

**L'intégralité du préavis doit être respecté. Les loyers et charges du préavis sont à payer.**



**Flashez ce QR-Code pour accéder à un exemple de lettre de résiliation de bail.**



### À RETENIR

**Le préavis de trois mois doit être respecté. Préparez votre état des lieux de sortie en réalisant une visite conseil. Pensez à résilier vos contrats (énergie et contrat d'assurance).**

### LA VISITE CONSEIL



Avant l'état des lieux de sortie, Habitat Eurélien vous propose une pré-visite de votre logement. Elle permet **d'évaluer l'état de votre logement**. En cas de dégradation et si les travaux ne sont pas effectués, vous devrez vous acquitter des coûts des réparations.

### ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE



Ce document constate l'état du logement au moment de votre départ. Il est comparé à l'état des lieux d'entrée.

#### Préparer l'état des lieux de sortie :

- videz entièrement le logement (cave, grenier, garage, jardin...);
- préparez les clés, badges et cartes en votre possession. Tout manque sera facturé ;
- tous les aménagements que vous avez réalisés doivent être intégralement retirés par vos soins (exemples : tringle à rideaux, cuisine aménagée...).

Si le logement a bien été entretenu, le dépôt de garantie vous est restitué dans un délai maximum de deux mois après la fin de votre préavis.

Cependant, quitter le logement n'efface pas les dettes de loyers ! Le cas échéant, renseignez-vous auprès d'Habitat Eurélien pour trouver des solutions.

Vous avez  
des questions ?

# FAQ



## ADAPTATION DE LOGEMENT PMR



Vous devez nous adresser une demande écrite accompagnée d'un certificat médical.

Selon votre situation cette procédure peut prendre plusieurs mois.

### AMÉNAGEMENT

#### PUIS-JE POSER DES RIDEAUX ?

✓ **OUI !** Ils ne doivent pas gêner la circulation de l'air. **Vous ne devez pas percer les fenêtres.**

#### PUIS-JE FAIRE DES PEINTURES, PAPIERS PEINTS OU CHANGER LE SOL ?

✓ **OUI ! Privilégiez des tons neutres.** Sachez que vous devrez rendre votre logement dans le même état qu'à votre entrée dans les lieux.

#### PUIS-JE AMÉNAGER UNE CUISINE OU DES PLACARDS ?

✗ **NON !** Il s'agit d'une transformation, vous devez demander une **autorisation préalable écrite** à Habitat Eurélien.

**En cas d'accord,** sachez que vous devrez rendre votre logement dans le même état qu'à votre entrée dans les lieux. **La cuisine ou les placards seront démontés par vos soins** avant l'état des lieux de sortie. Le meuble vasque et les placards présents à votre entrée devront être remontés.

#### PUIS-JE INSTALLER UNE CABANE DE JARDIN OU UNE EXTENSION DE LA MAISON TYPE VÉRANDA ?

✗ **NON !** Toute modification de l'aménagement extérieur doit faire l'objet d'une **demande écrite** auprès d'Habitat Eurélien.

### INSTALLATION

#### PUIS-JE INSTALLER DES BRISE-VUES ?

✗ **NON !** Avant toute démarche, renseignez-vous sur **les exigences du Plan d'Urbanisme de votre commune.** Vous devez ensuite obtenir l'autorisation d'Habitat Eurélien **ET** de votre Mairie pour faire une déclaration préalable de travaux auprès de votre commune. Toute intervention sans autorisation pourra faire l'objet d'une demande de retrait ou d'une amende.

### PUIS-JE INSTALLER UNE PARABOLE ?

✓ **OUI !** Vous devez adresser une **demande écrite à Habitat Eurélien** mentionnant votre adresse et précisant votre demande.

### PUIS-JE FAIRE INSTALLER LA FIBRE ?

✓ **OUI !** Contactez directement votre opérateur si votre quartier est desservi.

### J'AI UN PROBLÈME SUR MON COMPTEUR ÉLECTRIQUE, DE GAZ OU D'EAU, QUE FAIRE ?

Habitat Eurélien n'est pas propriétaire des compteurs, **appelez votre fournisseur d'énergie** directement.

## VANDALISMES ET NUISIBLES

### PUIS-JE FAIRE AUTANT DE BRUIT QUE JE VEUX AVANT 22H ?

✗ **NON !** Vous ne pouvez pas gêner vos voisins quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit. Vous pouvez être sanctionné si vous faites du bruit trop souvent, trop longtemps ou trop fort. Vous êtes responsable du bruit causé par votre animal de compagnie, votre enfant ou par l'utilisation de vos appareils ménagers. Vous encourez une amende pouvant s'élever à 450 €.

### IL Y A DES NUISIBLES CHEZ MOI, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Contactez Habitat Eurélien.

### J'AI DES PUNAISES DE LIT, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Contactez Habitat Eurélien. Après un premier diagnostic une entreprise spécialisée interviendra.

### J'AI ÉTÉ VICTIME DE DÉGRADATION OU DE VANDALISME, QUE FAIRE ?

Déposez plainte auprès du commissariat ou de la gendarmerie et contactez Habitat Eurélien et votre assurance pour effectuer les réparations.

## CONTACT

### *Réclamations techniques et diverses*

Centre de relation client

☎ 02 37 91 72 49

✉ contact@habitat-eurelien.fr

🕒 Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

📍 Accueil

6 rue Jean Perrin - 28300 Mainvilliers

## AIDES ET SERVICES

### PUIS-JE FAIRE UN DOUBLE DES CLÉS ?

✓ **OUI !** Vous devrez rendre toutes les clés en votre possession à votre sortie du logement.

### PUIS-JE PAYER MA RÉGULARISATION DE CHARGES EN PLUSIEURS FOIS ?

✓ **OUI C'EST POSSIBLE !** Adressez votre demande à contact\_gl@habitat-eurelien.fr ou par téléphone au 02 37 91 72 49. Nos équipes vous aideront à mettre en place un plan d'apurement.

### J'AI UNE QUESTION SUR MES DROITS APL ?

Contactez directement la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) de votre secteur.

### J'AI DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES, JE NE SUIS PAS SÛR DE POUVOIR PAYER MON LOYER CE MOIS-CI, QUE FAIRE ?

N'attendez pas, **prenez contact avec Habitat Eurélien**, des solutions peuvent être mises en place :

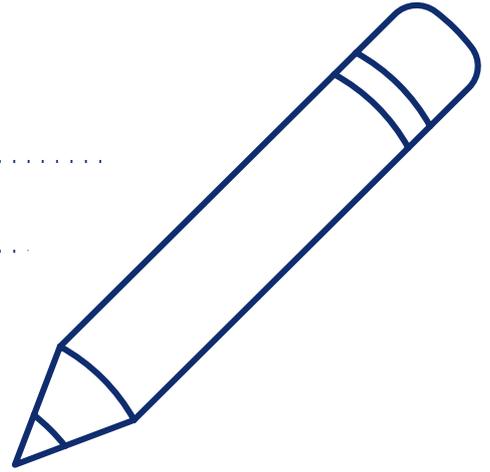
02 37 91 72 49 ou par mail à contact\_gl@habitat-eurelien.fr

### MON PRÉLÈVEMENT OU MON CHÈQUE EST REVENU EN IMPAYÉ, QUE DOIS-JE FAIRE ?

N'attendez pas, **prenez contact avec Habitat Eurélien** pour trouver une solution (carte bancaire, virement, espèces à la borne...).



# VOS NOTES...



A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, intended for writing notes.



# Habitat Eurélien



**VOTRE SOLUTION LOGEMENT**



Habitat Eurélien est labellisé Quali'HLM depuis novembre 2023.

Il s'agit d'une démarche d'amélioration continue et concertée  
avec les représentants des locataires de la qualité de service rendue aux habitants.

**6 rue Jean Perrin, 28300 MAINVILLIERS**

**Tél. 02 37 91 72 49**

**[www.habitat-eurelien.fr](http://www.habitat-eurelien.fr)**

